



Arrêté n°2025-157

ARRETE
D'interdiction de jeux sur les terrains de football

Le Maire de la Commune de Les Attaques,

Vu le Code des Collectivités territoriales,
Considérant que les conditions météo nécessitent de restreindre l'accès aux terrains de football,

ARRETE :

Article 1 : Les matchs de football sont interdits sur les terrains de football le samedi 06 et le dimanche 07 décembre 2025.

Article 2 : Monsieur le Président du Club de Football de Les Attaques est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa Retrouvez l'ensemble des documents administratifs de la commune sur notre site internet à ce lien : <https://www.lesattaques.fr/la-mairie/actes-administratifs/> ou en flashant ce QR Code avec votre smartphone. ▶

